

Saint Denis sur Sarthon

Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 février 2008

Elaboration

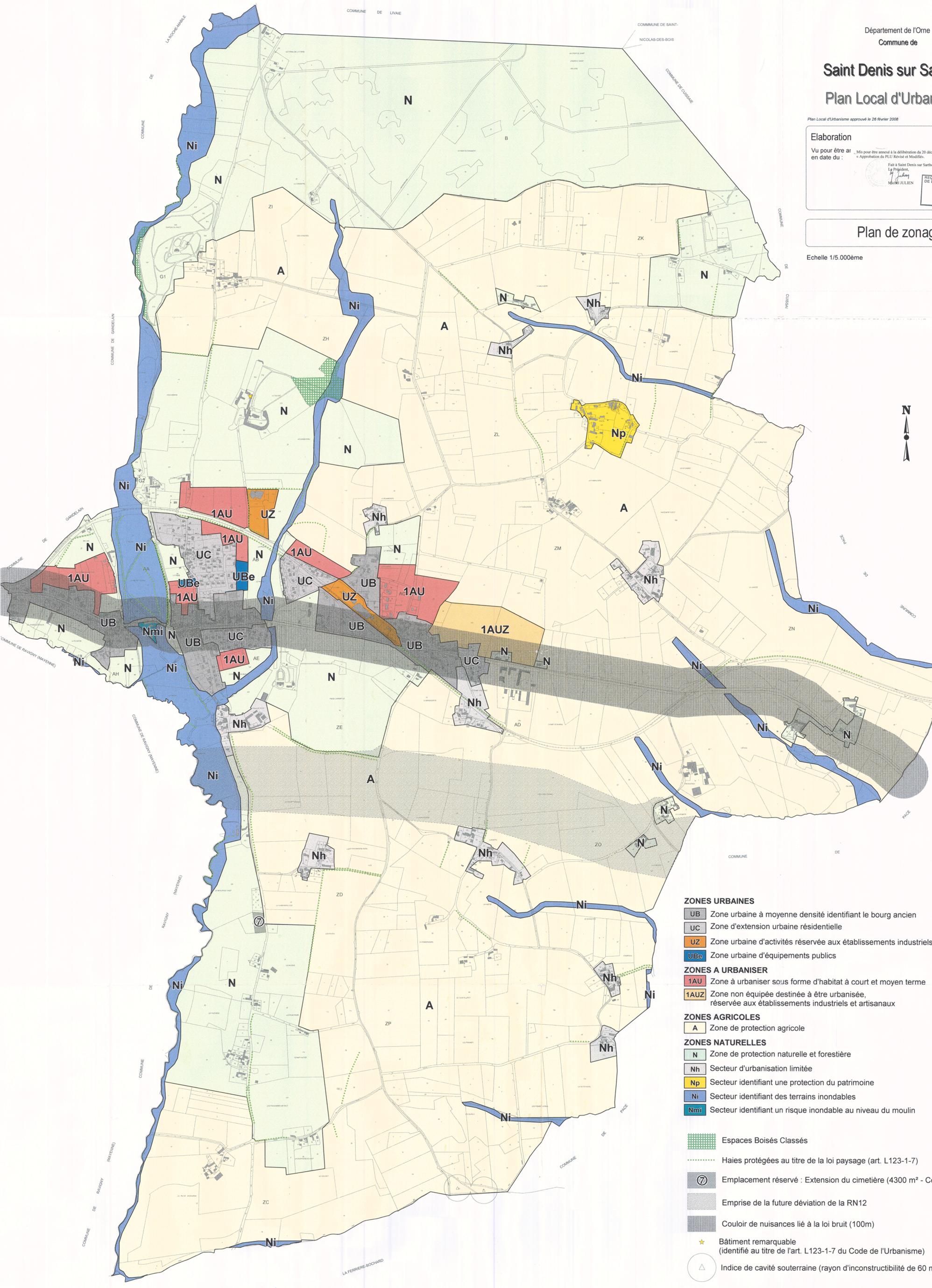
Vu pour être approuvé le 20 décembre 2010 :
en date du : « Approbation du PLU Révisé et Modifié »

Fait à Saint Denis sur Sarthon,
Le Préfet,
M. J. JULIEN

REÇU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE LE :
17 JAN. 2011

Plan de zonage

Echelle 1/5.000ème



ZONES URBAINES

- UB Zone urbaine à moyenne densité identifiant le bourg ancien
- UC Zone d'extension urbaine résidentielle
- UZ Zone urbaine d'activités réservée aux établissements industriels et artisanaux
- UBe Zone urbaine d'équipements publics

ZONES A URBANISER

- 1AU Zone à urbaniser sous forme d'habitat à court et moyen terme
- 1AUZ Zone non équipée destinée à être urbanisée, réservée aux établissements industriels et artisanaux

ZONES AGRICOLES

- A Zone de protection agricole

ZONES NATURELLES

- N Zone de protection naturelle et forestière
- Nh Secteur d'urbanisation limitée
- Np Secteur identifiant une protection du patrimoine
- Ni Secteur identifiant des terrains inondables
- Nmi Secteur identifiant un risque inondable au niveau du moulin

- Espaces Boisés Classés
- Haies protégées au titre de la loi paysage (art. L123-1-7)
- 7 Emplacement réservé : Extension du cimetière (4300 m² - Commune)
- Emprise de la future déviation de la RN12
- Couloir de nuisances lié à la loi bruit (100m)
- ★ Bâtiment remarquable (identifié au titre de l'art. L123-1-7 du Code de l'Urbanisme)
- △ Indice de cavité souterraine (rayon d'inconstructibilité de 60 m)